

Le mouvement anti-esclavagiste à Lyon aux XVIII ème et XIX ème siècles

Lyon n'étant pas une ville maritime, elle fut heureusement préservée, aux temps du « commerce triangulaire », de la tentation de s'enrichir grâce à la traite des esclaves noirs, ce qui ne fut pas le cas – chacun le sait – de villes comme Bordeaux et Nantes. En revanche, aux XVIII ème et XIX ème siècles, les habitants de la deuxième ville de France de ce temps (la seule agglomération, après Paris, à compter plus de 100 000 habitants) ne sont pas restés indifférents aux débats concernant l'abolition – ou non – de l'esclavage des Noirs dans les colonies françaises qui animèrent la vie intellectuelle et politique de la France. Au moment de la Révolution française, quand il fut question de la « première abolition » par la Convention et l'Assemblée nationale (4 février 1794), puis au milieu du XIX ème siècle, quand fut mise en débat une possible « deuxième abolition » (celle, définitive, qui fut proclamée le 27 avril 1848 par la Deuxième République), une partie du peuple de Lyon et une partie de son intelligentsia se mobilisèrent de manière favorable. C'est ainsi que, dans cette cité, se firent entendre, à la fin du XVIII ème siècle et dans la première partie du XIX ème siècle, d'une part la voix d'une des principales figures abolitionnistes françaises, celle du pasteur Benjamin-Sigismond Frossard, d'autre part celles des époux Poivre: le botaniste et philosophe Pierre, et sa femme Françoise Robin. Trois personnalités presque totalement oubliées de la mémoire collective lyonnaise, quand bien même un certain nombre d'évènements ont été heureusement programmés, en 2019, à Lyon et à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, à l'occasion du tricentenaire (1719-2019) de la naissance de Pierre Poivre. Ce court article a la seule prétention de raviver un peu le souvenir précieux de ces moments et de ces personnages.

Lyon fête la Liberté des Noirs en 1794

Proclamant haut et fort la valeur suprême de la liberté, la Révolution française ne pouvait pas ne pas s'interroger sur la liberté des esclaves noirs des colonies françaises, comme sur la citoyenneté des « hommes de couleur libres », puisqu'il en existait déjà, dans les colonies mais également sur le sol de la République (quelques uns à Lyon sans doute aussi, mais encore faut il en trouver les preuves!). Des débats serrés eurent cependant lieu sur ces sujets, comme sur celui de la citoyenneté des Juifs, entre les députés montagnards et conventionnels, et au sein de chacun de ces groupes. C'est au cœur de ces débats que s'illustra très vite un personnage dont nous parlerons davantage un peu plus loin: le pasteur protestant Benjamin-Ségismond Frossard, un pasteur suisse installé à Lyon depuis 1777 (1). Cet homme écrivit, en effet, un des plus importants ouvrages consacrés à l'époque à ce sujet : « La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée, portée au Tribunal de la Justice, de la Religion, de la Politique », qui fut publié en deux volumes à Lyon en 1789, à l'Imprimerie d'Aimé de la Roche (2). Par ailleurs, les archives publiques ont conservé de lui un plaidoyer adressé à la Convention nationale, le 12 décembre 1792 de l'an I de la Révolution française, « sur l'abolition de la traite des nègres » (3). Mais ce qui est aussi fort intéressant et heureux, c'est que cet homme n'était pas le seul à Lyon à porter de semblables idées abolitionnistes. Ainsi connaît-on un vœu émis en 1791 par la section de Lyon de la Société des Amis de la Constitution (ou Club des Jacobins), à l'adresse du Gouvernement, ainsi rédigé :

« Les Noirs sont nos frères et leurs défenseurs sont nos amis, et nous nous flattons que vous nous accorderez cette affiliation, qui, en nous unissant, nous placera sur le champ de bataille, pour combattre avec vous ces hommes durs et cruels, dont l'avarice ne rougit point de trafiquer de leurs semblables, qui y font commerce de l'oppression; votre zèle nous y tiendra lieu de moyens, vous pouvez y compter, ainsi que sur notre estime et notre parfait dévouement » (4).

Finalement, le 16 pluviôse an II de la République (4 février 1794), la Convention nationale publia le Décret 2262 ainsi libellé : « La Convention nationale déclare que l'esclavage des Nègres, dans

toutes les Colonies, est aboli ; en conséquence elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens Français, et jouiront de tous les droits assurés par la Constitution. Elle renvoie au Comité de Salut Public, pour lui faire incessamment un rapport sur les mesures à prendre pour assurer l'exécution du présent décret ».

A la suite de cette proclamation d'abolition, des fêtes révolutionnaires célébrant l'émancipation des Noirs eurent lieu dans vingt-cinq villes de France, lesquelles célébrations ont été particulièrement étudiées par l'historien Jean-Claude Halpern (5). Lyon fut une de ces villes, quand bien même la situation de la cité était alors compliquée puisque, à la suite du soulèvement de la ville contre la Convention nationale, et le siège et les bombardements par l'armée de la Convention qui s'en suivirent entre le 22 août et le 9 octobre 1793 (65 000 hommes envoyés contre moins de 10 000 insurgés), un décret du 12 octobre 1793 avait déclaré : « La ville de Lyon sera détruite... Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera le nom de Ville Affranchie... Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville avec la mention suivante : Lyon fit la guerre à la Liberté. Lyon n'est plus » (6). La chute de Lyon (dont le soulèvement n'avait pas été le fait des seuls « royalistes » mais aussi de républicains refusant les dictats de Paris) entraîna une répression féroce et sanglante, au cours de laquelle plus de 1 900 Lyonnais furent massacrés (canonnés, mitraillés, fusillés, guillotins) et, pour partie, jetés au Rhône (7). C'est pourquoi on peut s'étonner de manière heureuse, en découvrant que les habitants de la « Ville Affranchie » furent néanmoins capables de se réunir, le 10 mars 1794, pour fêter la fin de l'esclavage dans les colonies et l'accession des Noirs à l'égalité et à la citoyenneté, lors d'une grande « Fête de l'Egalité ». On dispose de la relation de cet événement que firent, le lendemain, à la Convention, trois de ses représentants qui y participèrent (Joseph Fouché, Jean-Nicolas Méaulle, et François-Sébastien de Laporte), et de l'allocution que prononça ce jour le comédien Dorfeuille (Antoine Gobet de son vrai nom), président du Tribunal Révolutionnaire de Lyon (8). Voici un extrait du compte-rendu des trois envoyés:

« La justice a bientôt achevé son cours révolutionnaire dans cette cité rebelle. Il existe encore quelques complices de la révolte lyonnaise; nous allons les lancer sous la foudre. Il faut que tout ce qui fit la guerre à la liberté, tout ce qui fut opposé à la République ne présente aux yeux des Républicains que des cendres et des décombres.

« C'est sous les tombeaux de l'orgueil révolté et des privilèges oppresseurs que nous venons de célébrer la fête de l'Egalité et de proclamer sous les voûtes du ciel votre décret qui brise les chaînes de l'esclavage et appelle les hommes de toutes les couleurs à la jouissance de la liberté. En vain, les tyrans se liguent pour enchaîner le peuple, la nature est plus forte qu'eux; ses lois retentissent dans tous les cœurs; elles agissent d'un pôle à l'autre avec la même énergie; elles entraînent tous les êtres que l'univers embrasse dans son immensité. (...).

« Nous avons vu ce même peuple pénétré d'un sentiment profond, attendri jusqu'aux larmes, à l'aspect du malheur et de la vieillesse élevés dans un char, escortés honorés par la représentation nationale.

« Ce n'est donc pas sans fondement que nous osons vous annoncer que le peuple de la Commune Affranchie, méritera bientôt d'être compté au nombre des enfants de la République et de rentrer dans ses lois » (9).

Le pasteur Benjamin-Sigismond Frossard, avocat, à Lyon et au-delà, de la cause anti-esclavagiste

Hélas ! huit ans plus tard, le 20 mai 1802, le Premier Consul Napoléon Bonaparte décidait le rétablissement de l'esclavage dans la plupart des colonies françaises (principalement Haïti, la Réunion et l'Ile Maurice), cela par idéologie personnelle (son colonialisme contre-révolutionnaire et sa conviction d'une supériorité de la « race blanche » sur la « race noire »), en raison d'un

contexte international où toutes les puissances européennes n'étaient pas d'accord sur cette problématique de la traite et de son abolition, et pour faire droit aux colons blancs des diverses colonies. Dès lors, les abolitionnistes français, en concertation avec les abolitionnistes anglais, devront se mobiliser de nouveau. Benjamin-Sigismond Frossard (1754-1830) saura se montrer, à Lyon puis à Montauban, une des figures les plus fidèles et les plus obstinées au service de cette abolition définitive de la traite et du maintien en esclavage des Noirs dans les colonies.

Né à Nyon, en Suisse, au milieu du XVIII^{ème} siècle, ce pasteur s'installe à Lyon en 1777, pour le service de la colonie suisse et allemande de la ville. Comme l'a démontré son biographe Pierre Blanc – d'ailleurs un de ses descendants (10) –, il fut véritablement « un pasteur du temps des Lumières », un ministre du culte réformé et un théologien moraliste très impliqué dans la promotion des idées républicaines et dans leur mise en application. Très vite, il s'investit dans plusieurs sociétés savantes de la ville de Lyon, dont la Société royale d'agriculture de Lyon (dont il devient le secrétaire), et la Société littéraire de Lyon. Il se lie d'amitié avec plusieurs personnalités de la cité, dont le jeune économiste Jean-Baptiste Say (futur industriel du coton qui va devenir un proche de l'homme d'affaires genevois Etienne Clavière, lui-même futur membre de Club des Jacobins au moment de la Révolution française), avec Jean-Marie Roland de la Platière et son épouse Manon Roland quand le couple vient vivre à Lyon à son tour, ainsi qu'avec un autre futur acteur de poids de la Révolution, le contrôleur général de la marque d'or et d'argent du roi, Pierre-Charles Blot, qui deviendra député extraordinaire de l'Assemblée constituante. Dès 1782, Benjamin-Sigismond Frossard est aussi en relation avec le juriste Jacques-Pierre Brissot de Warville (1754-1794), futur chef de file des Girondins durant la Révolution, lequel sera, en février 1788, avec Etienne Clavière et le comte Honoré de Mirabeau, le fondateur à Paris de la Société des Amis des Noirs, société créée sous l'inspiration de la Society for Effecting the Abolition of the Slave Trade (Société pour l'abolition du commerce des esclaves) née en Grande-Bretagne un an plus tôt.

Le pasteur Frossard n'a pas attendu la création de cette société pour être convaincu de l'illégitimité de l'esclavage et du commerce des hommes noirs, et pour s'engager au service de l'abolition. Lors d'un voyage en Angleterre accompli en 1784 et 1785 à l'âge de trente ans, il a non seulement rencontré le pasteur et philosophe écossais Hugh Blair, dont il traduira et publiera les sermons (11), mais aussi trois des principaux pionniers du mouvement britannique en faveur de l'abolition : Thomas Clarkson et Granville Sharp, ainsi que le député William Wilberforce. C'est ce qui l'amènera à écrire et à publier, en 1789, chez l'imprimeur lyonnais Aimé de La Roche, l'ouvrage précurseur de sept cent soixante-dix pages que nous avons déjà évoqué : « La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée ». Bien entendu, il sera lui-même, dès le début, membre de la Société des Amis des Noirs, laquelle compta aussi comme adhérents actifs le marquis de La Fayette, le philosophe Nicolas de Condorcet et l'abbé Henri Grégoire.

Benjamin-Sigismond Frossard (qui s'est marié en 1785 avec Marianne Amélie Drouin, originaire de Sedan ; le couple aura huit enfants), devenu membre de la Société des Amis de la Constitution (Jacobins) créée en 1789, va être le témoin effondré des déchirements meurtriers entre révolutionnaires, et notamment le témoin impuissant de la déchéance de l'abolitionniste Jacques-Pierre Brissot, guillotiné à Paris le 31 octobre 1793. Cela le conduit à quitter Lyon quelques années, entre mai 1793 et et février 1795, devenant professeur à Clermont-Ferrand. A son retour dans la deuxième agglomération de France, il se livre à la fois à des activités d'enseignement et de négoce de la laine (mais d'une manière catastrophique, puisque cette activité commerciale se terminera par une faillite et un emprisonnement à la maison parisienne de détention Sainte Pélagie !), et il s'implique, en 1801 et 1802, dans les diverses réunions qui ont lieu pour donner un statut aux cultes protestants. Mais en 1803, Benjamin-Sigismond Frossard est appelé comme pasteur à Montauban, où il va devenir président du Consistoire protestant et doyen de la toute nouvelle faculté protestante de théologie, et il quitte Lyon après un quart de siècle de présence. Treize ans plus tard, en 1816, sous le régime de la Restauration monarchique, rattrapé par son passé de révolutionnaire, il est

destitué de toutes ses fonctions pastorales.

Le rétablissement de l'esclavage dans les colonies par Bonaparte a contrarié beaucoup de citoyens français, Blancs comme Noirs, mais il faudra attendre la fin du Premier Empire pour que se reconstitue progressivement un mouvement abolitionniste en France. Des groupes se forment au début des années 1820 dans ce but, et ils ont aussitôt leurs correspondants à Lyon, notamment dans les milieux francs-maçons. En décembre 1821, à l'époque du règne du roi Louis XVIII, est fondée à Paris, sous la présidence du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, la Société de la morale chrétienne, qui se dote, quelques mois plus tard, d'un Comité pour l'abolition de la traite des Noirs, animé par le baron Auguste de Staël (12). Benjamin-Sigismond Frossard est, dès les débuts, partie-prenante de ces initiatives. Il le restera jusqu'à son décès à Montauban en 1830. Un autre pasteur, Guillaume de Félice (1803-1871), a été très impressionné par l'exemple de Benjamin-Sigismond Frossard. Non seulement il sera un des successeurs de celui-ci à la faculté de Montauban, mais aussi reprendra-t-il son flambeau pour l'abolition définitive de l'esclavage.

Pierre Poivre, un administrateur abolitionniste dans les îles de Mascareignes

Avec le botaniste et philosophe physiocrate Pierre Poivre (1719-1786) et son épouse Françoise Robin (1749-1841), nous avons deux figures très différentes d'abolitionnistes lyonnais, aux destinées néanmoins tout aussi passionnantes.

Pierre Poivre (13), fils aîné d'un modeste négociant en soierie, est né à Lyon, rue Grenette, en 1719. Aux cours de sa formation, il entre chez les frères missionnaires de Saint Joseph, dans le bourg lyonnais de la Croix-Rousse, et il nourrit le projet de devenir prêtre catholique et missionnaire. Brillant dans ses études, il est envoyé au séminaire des Missions Etrangères de Paris et, en 1741, âgé de 21 ans, il s'embarque pour la Chine en vue d'oeuvrer à l'évangélisation de ses populations. Il séjourne alors deux ans à Guangzhou (Canton), y connaît diverses mésaventures dont la prison, puis devient un protégé du vice-roi qui lui facilite la circulation à l'intérieur de son pays. Ayant rejoint la Cochinchine (Vietnam), précisément la région de Fai-Fo, il se passionne alors pour l'agriculture et le commerce.

Renvoyé en France par ses supérieurs qui lui reprochent son manque de zèle apostolique, Pierre Poivre repart très vite, sur décision personnelle, pour l'Asie, à bord d'un navire de la Compagnie française des Indes Orientales qui va être attaqué par les Britanniques. A cette occasion, un boulet de canon lui emporte la main droite et lui vaut d'être amputé du bras. Débarqué à Batavia (l'actuelle Djakarta), centre important d'exploitation d'épices détenu par la Compagnie néerlandaises des Indes Orientales, il se passionne (comme s'il avait été prédestiné par son patronyme !) pour celles-ci, lesquelles représentent une extraordinaire source de richesses. Nait alors en lui le projet d'acclimater ces épices (en particulier les noix de muscade et les clous de girofle) dans la possession française de l'Isle de France (aujourd'hui l'île Maurice).

En 1746, il se rend à Pondichéry, où il se lie avec Bertrand-François Mahé comte de La Bourdonnais. Rentré en France, il défend son idée auprès de la Compagnie française des Indes Orientales, et se retrouve finalement chargé de s'occuper du développement des épices pour le commerce. De nouveau sur les mers, il connaît une succession de mésaventures, dont un arraisonnement par un navire britannique qui le conduit en prison à Guernesey. Libéré, il revient en France puis, en 1749, repart pour la Cochinchine où il est accueilli par la cour de Hué. Il n'obtient pas, cependant, l'autorisation de fonder là un comptoir. Mais, étant de retour en Isle de France en 1753, puis de nouveau en 1755 après d'autres périple maritimes qui l'ont mené aux îles Moluques et à Timor, il peut y mettre en œuvre son idéal de culture d'épices précieuses, après avoir pu se procurer clandestinement des plants de muscadiers et de girofliers.

Revenu à Lyon en 1756, il est reçu à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, un foyer d'intense activité intellectuelle. Deux des discours qu'il prononce en 1763 et 1764 au sein de cette institution, et deux autres délivrés en 1767 à l'Isle Bourbon (actuelle île de la Réunion), seront publiés (sans son accord !) à Yverdon en 1768 et à Londres en 1769, sous le titre « Les voyages d'un philosophe, ou observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique », remportant un réel succès (14). L'an 1766, il épouse Françoise Robin de Livet, de trente années plus jeune que lui, à Pommiers, en Beaujolais.

En 1766, la Compagnie française des Indes orientales rétrocède les Iles Mascareignes (Maurice, Réunion, Rodrigues et quelques autres petites îles) au roi Louis XV. Le ministre Etienne-François de Choiseul et le secrétaire d'Etat à la Marine, le duc de Praslin, nomment aussitôt Pierre Poivre Premier intendant de cet archipel, tandis que le roi lui confère des lettres de noblesse. Le nouvel intendant royal s'installe alors dans le nord-ouest de l'Isle de France (Maurice), à Pamplemousses, dans la propriété Mon Plaisir. Il crée en ce lieu un magnifique et gigantesque jardin tropical avec une pépinière pour muscadiers et girofliers, et avec de nombreux arbres fruitiers tels que manguiers, mangoustans et cacaoyers. Plusieurs scientifiques qu'il invite viennent visiter son œuvre, parmi lesquels le jeune ingénieur Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre, qu'il initie à l'histoire naturelle et qui deviendra par la suite botaniste et écrivain. Pierre Poivre impulse la culture des épices également à l'Isle Bourbon et aux Seychelles, et il édicte des lois de protection de la nature. Il s'attache, par ailleurs, à reconstruire la ville de Port-Louis et à agrandir son port. De plus, il témoigne d'un souci de moralité publique et prend très vite le souci des esclaves de l'archipel, édictant des lois qui interdisent la maltraitance de ceux-ci et qui limitent le poids des charges transportables par ces hommes et femmes non libres. Progressivement, il en vient à dénoncer l'immoralité de la servitude, et il proclame haut et fort sa conviction que l'esclavage est économiquement inutile, persuadé qu'une terre cultivée par des êtres libres et propriétaires ne peut produire que davantage. C'est en cela qu'on peut le compter parmi les premiers abolitionnistes français. Mais cette position le fait entrer en conflit avec les colons ainsi qu'avec le gouverneur, et il finit par demander son rappel en France.

En 1772, Pierre Poivre, son épouse et leurs deux filles nées à l'Isle de France (une troisième verra le jour dans l'hexagone quelques mois plus tard), rejoignent la France et retrouvent leur propriété de La Fréta à Saint-Romain-au-Mont-d'Or, à quelques kilomètres de Lyon, que l'aventurier des épices avait acquise en 1758. Dans ce domaine, le botaniste et philosophe va encore faire preuve de son génie, aménageant un magnifique jardin qui, en partie reconstitué, se visite toujours. Son épouse et lui y reçoivent de nombreux hôtes. A noter tout spécialement le passage, au printemps 1782, de Jacques-Pierre Brissot, le futur fondateur de la Société des Amis des Noirs en 1788 (16).

Pierre Poivre meurt à Lyon, dans les premiers jours de 1786, dans l'appartement qu'il possédait place Bellecour. Il est inhumé dans la basilique Saint-Martin d'Ainay, en plein cœur de Lyon (où se trouve depuis 1995, à la hauteur de la chapelle de la Vierge, une plaque qui fait mémoire de cette inhumation). Une rue de cette ville porte son nom au pied de la colline de la Croix-Rousse.

Françoise Robin de Livet, l'héroïne involontaire du roman « Paul et Virginie »

Françoise Robin de Livet (1749-1841) n'a que 37 ans lorsque décède son époux Pierre Poivre. Elle va devenir, à juste titre, une héroïne de roman, mais on ne saurait oublier qu'elle fut, aussi, une avocate des libertés, et notamment une fervente abolitionniste (17).

Née à Lyon dans une famille de la noblesse de robe, elle est le septième enfant d'Antoine Robin de Livet, avocat au Parlement de Bourgogne, et de Marguerite Colaud, fille d'un marchand lyonnais.

Elle passe sa jeunesse à Lyon, jusqu'aux jours où elle rencontre le naturaliste Pierre Poivre, qu'elle épouse et qu'elle suit aux îles Mascareignes. Les deux conjoints sont très épris l'un de l'autre malgré la différence d'âge. A l'Isle de France, elle accueille de bon cœur et avec un intérêt intellectuel personnel tous les visiteurs de son mari, dont le capitaine-ingénieur Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre (1737-1814) qui, très vite, tombe amoureux d'elle. Cet amour, auquel la jeune femme ne répondit pas, frustrera durablement son soupirant. Quelques années plus tard, celui-ci ne fera pas moins de l'inflexible Françoise l'héroïne de son roman « Paul et Virginie », publié à Paris en 1788, qui connaîtra un énorme succès, à la fin du XVIII ème siècle et tout au long du XIX ème siècle. Premier roman exotique et maritime, l'oeuvre est considérée comme un fleuron du lyrisme descriptif et du romantisme naissant. « Françoise-Virginie » est présentée dans ce livre comme le symbole de la femme idéale, tendre et sage, et absolument fidèle à Paul, l'homme de sa vie. Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre est lui-même un abolitionniste inconditionnel. Dans la relation de son séjour à l'Isle de France qu'il publie à son retour en 1771, il écrit : « Je ne sais si le café et le sucre sont nécessaires au bonheur de l'Europe, mais je sais bien que ces deux végétaux ont fait le malheur de deux parties du monde. On a dépeuplé l'Amérique afin d'avoir une terre pour les planter, on dépeuple l'Afrique afin d'avoir une nation pour les cultiver » (18). Dans son roman « Paul et Virginie », l'auteur dénonce la férocité des propriétaires qui battent leurs esclaves et les privent de nourriture, et il met en scène une esclave fugitive qui trouve refuge auprès de Paul et Virginie.

Après la mort de Pierre Poivre, Françoise Robin décide de vendre la propriété de La Fréta et d'aller vivre à Paris, où elle sait qu'elle va retrouver nombre d'amis de son époux et toute une communauté intellectuelle libérale qu'elle chérit, dont beaucoup de membres sont des partisans résolus de l'abolition de l'esclavage des Noirs (parmi lesquels le marquis de La Fayette). En 1788, elle rejoint, bien entendu, la Société des Amis des Noirs. Quelques années plus tard, en 1795, elle épouse en deuxième noces l'économiste physiocrate, homme politique et écrivain calviniste Pierre Samuel Dupont de Nemours, lui-même veuf et père de deux garçons. Le couple, très enthousiaste pour les idées de la Révolution américaine (1775-1783) et bouleversé par les déchirements fratricides français, part vivre aux Etats-Unis entre 1799 et 1802. De retour à Paris, Françoise Robin continue d'être très présente à tous les débats de société. De nouveau veuve en 1817, elle survit à son deuxième époux près d'un quart de siècle. Elle décède à Paris en 1841, à l'âge de 91 ans. Elle est enterrée dans la capitale, au cimetière du Père Lachaize.

Pétitions lyonnaises pour une abolition définitive de l'esclavage

Aucun de ces trois acteurs lyonnais de l'abolition de l'esclavage (Benjamin-Sigismond Frossard, Pierre Poivre, Françoise Robin) n'aura la joie de vivre la proclamation de la deuxième et définitive abolition de l'esclavage de 1848, mais tous les trois ont été, à des degrés divers, des artisans de celle-ci, comme ils ont été des artisans de la première abolition de 1794.

,Comme nous l'avons précédemment indiqué, à l'issue du Premier Empire qui avait rétabli l'esclavage dans la plupart des colonies françaises, un mouvement abolitionniste s'est progressivement reconstitué chez les intellectuels libéraux, en particulier dans les milieux protestants et francs-maçons, mais aussi au sein de corporations telles que celle des ouvriers typographes. En 1821 – nous l'avons déjà relevé – est créée la Société de la morale chrétienne, qui se dote dès 1822 d'un Comité pour l'abolition de la traite des Noirs. Le Martiniquais Cyril Bisette crée en 1832 à Paris la Société des Hommes de Couleur. En 1834, la Société française pour l'abolition de l'esclavage prend le relais de la Société des Amis des Noirs. Elle compte parmi ses membres éminents le duc Victor de Broglie, ainsi que Georges-Washington de La Fayette, fils du célèbre marquis, et l'écrivain et homme politique Alphonse de Lamartine (19). Au début des années 1840, des pétitions circulent pour réclamer l'abolition, en particulier à Paris et à Lyon. Ainsi, entre

janvier et mars 1844, une pétition lancée par un groupe d'ouvriers typographes dans leur journal « L'Union », recueille 8 832 signatures, à Paris, Lyon et Metz. Une autre, lancée en août 1846, atteint le nombre de 10 737 signataires au début de 1847, essentiellement des signataires parisiens et lyonnais (20). A l'appel de la Société française pour l'abolition de l'esclavage des comités se développent dans tout le pays, qui publient des brochures, organisent des réunions et des banquets, alertent la presse... Le comité lyonnais s'avère des plus actifs (21).

Le rappel du rôle joué par ces personnalités et des événements dans lesquels elles ont été engagées, nous permet de réaliser avec bonheur que la population de la ville de Lyon, non seulement ne s'est pas désintéressée de cette question de l'esclavage et du combat pour son abolition, mais, mieux, a compté en son sein des acteurs déterminants de ce combat, en particulier le pasteur Benjamin-Sigismond Frossard. Cet article n'aura fait qu'effleurer le sujet. D'autres sources que celles utilisées seraient à explorer. On peut, en particulier, s'interroger sur l'apparent silence des autorités catholiques lyonnaises dans ce débat, alors que, dès 1814, le pape Pie VII a adressé une lettre au roi de France lui demandant la participation de l'Eglise au Congrès de Vienne qui, de septembre 1814 à juin 1815, devait débattre de la traite négrière, et que, en 1839, le pape Grégoire XVI a publié la bulle « In Supremo Apostolatus » condamnant expressément la pratique de l'esclavage sous toutes ses formes.

Christian Delorme

pere.delorme @ gmail.com

Mai 2019.

Notes:

(1) Pierre Blanc : « Un pasteur du temps des Lumières : Benjamin-Sigismond Frossard », Editions Honoré Champion, Paris, 2000.

(2) Benjamin-Sigismond Frossard : « La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée, portée au Tribunal de la Justice, de la Religion, de la Politique », Imprimerie d'Aimé de La Roche, deux volumes, Lyon, 1789. L'édition originale est illustrée d'un frontispice allégorique gravé par Charles Boily d'après Pierre Rouvier, qui représente un groupe d'esclaves noirs prosternés devant une femme couronnée, allégorie de la France. Celle-ci tient la main de l'un d'entre eux et leur déclare : « Soyez libres et citoyens ».

(3) Benjamin-Sigismond Frossard : « A la Convention nationale sur l'abolition de la traite des nègres », Paris, le 12 décembre 1792, An I. Document d'origine réédité à la demande par les Editions en ligne Chapitre.com.

(4) Jean-Daniel Piquet : « L'émancipation des Noirs dans la Révolution française: 1789-1795 », Editions Karthala, Paris, 2003.

(5) Jean-Claude Halpern : « Les fêtes révolutionnaires et l'abolition de l'esclavage en l'an II », in « Les abolitions de l'esclavage, de Sonthonax à Schoelcher, 1793-1794-1848 », Presses Universitaires de Vincennes, Editions de l'UNESCO, Paris, 1995.

(6) Edouard Herriot : « Lyon n'est plus plus », trois volumes, Librairie Hachette, Paris, 1937-1939.

(7) Il existe un mémorial des martyrs lyonnais de 1793, dans la crypte d'une chapelle érigée 147, rue de Créqui, Lyon 6^{ème}, qui renferme un impressionnant ossuaire de ces victimes de la Terreur. Par ailleurs, on trouve la liste des personnes exécutées à Lyon entre janvier 1793 et octobre 1794 dans l'ouvrage « La peine de mort à Lyon », coordonné par Robert Vial et publié par les Editions Mémoire Active, Lyon, 2013.

(8) Collectif : « La révolution française et l'abolition de l'esclavage. Textes et documents de 1770 à 1801 », tome 5 (sur douze volumes), EDHIS, Paris, 1968.

(9) Cité par Jean-Daniel Piquet : « Le Comité de Salut Public et les fêtes sur les libertés des Noirs : Châlons-sur-Marne, Lyon, l'Etre Suprême à Paris », in Annales historiques de la Révolution

française, n°316, pp 348-354, 1999.

(10) Ouvrage déjà cité en note (1).

(11) Sermons de Monsieur Hugh Blair, traduits par Benjamin-Sigismond Frossard, Imprimerie d'Aimé de La Roche, Lyon, 1784-1786.

(12) Marie-Laure Aurenche (présentation de) : « Le combat pour la liberté des Noirs dans le journal de la Société de la morale chrétienne. Tome 1, 1822-1825 », Editions L'Harmattan, Paris, 2011.

(13) Marthe de Fels : « Pierre Poivre ou l'amour des épices », Hachette, Paris, 1968. Pierre Poivre : « Mémoires d'un botaniste et explorateur », augmentés d'une biographie et de notes de Denis Piat et Jean-Claude Rey, Editions La Découverte, La Rochelle, 2006.

(14) Pierre Poivre : « Les voyages d'un philosophe, ou observations sur les mœurs et les arts des peuples de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique », Yverdon, 1768 et Londres 1769. Se vend à Lyon, chez De Ville § L. Rosset, libraires rue Mercière.

(15) Une plaque commémorative a été posée en 1994 au Château de La Fréta par l'Association Pierre Poivre, présidée alors par l'écrivain franco-mauricien Khal Torabully. Une sculpture de Jean-François Legendre-Héral, exécutée en 1836, représentant Pierre Poivre, est, d'autre part, conservée au Musée des Beaux Arts de Lyon. Des bustes figurant celui-ci existent à l'Ile Maurice et aux Seychelles. Un petit archipel des Seychelles porte le nom de « Iles Poivre ».

(16) Paul Feuga : « Une visite à La Fréta à Pierre Poivre en 1782 », Bulletin de la Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon, Année 1994, tome 24, Lyon, 1995.

(17) Plusieurs biographies, souvent romancées, ont été consacrées à Françoise Robin. On peut citer : « Le roman de Virginie », de Patrick et Olivier Poivre d'Arvor, Editions Jacob Duvernet, Paris , 1988 ; « Une si jolie naufragée : le roman vrai de Paul et Virginie », de Daniel Vaxelaire, Editions Flammarion, Paris 2001 ; « Françoise Robin, femme du monde », de Alain Vincent, Editions Bellier, Lyon, 2018. Voir aussi l'article de Edmond Pilon, paru dans le numéro de novembre 1933 de La Revue des deux mondes : « Le roman de Madame Poivre ».

(18) Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre : « Voyage à l'Ile de France, 1768-1771 », Editions Paleo, Clermont-Ferrand, 2008.

(19) Alphonse de Lamartine (1790- 1869), né à Macon, a été scolarisé enfant deux ans à Lyon, à la Pension Puppier, où il fut très malheureux. Il séjournera quelques fois dans la deuxième agglomération de France.

(20) Nelly Schmidt : « Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies. 1820-1851 », Editions Karthala, Paris, 2000.

(21) Ibidem.